

Billet

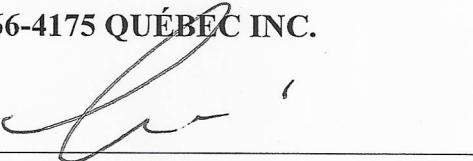
500 000,00 \$

La soussignée, **9366-4175 QUÉBEC INC.**, par l'entremise de son représentant dûment autorisé, promet de payer à **CLINIQUE DENTAIRE VALLEYFIELD INC.**, au 625 rue Principale, Saint-Zotique (Québec) J0P 1Z0, ou à toute adresse qui pourrait être indiquée de temps à autre par cette dernière, la somme de **CINQ CENT MILLE DOLLARS (500 000,00 \$CAD)**, le tout selon les termes et conditions suivants :

- i) Le billet est exigible par CLINIQUE DENTAIRE VALLEYFIELD INC. à compter du 28 mars 2021;
- ii) Le billet ne porte pas intérêt pour la période comprise entre le 28 mars 2019 et le 28 mars 2021;
- iii) Le billet, bien qu'exigible à compter du 28 mars 2021, portera intérêts, s'il n'est pas remboursé le ou avant 28 mars 2021, au taux directeur de la Banque du Canada alors applicable, calculés mensuellement, et ce, à compter du 28 mars 2021, le tout jusqu'à son paiement complet;

Signé à Les Coteaux le 28 mars 2019.

9366-4175 QUÉBEC INC.


Par : Cédric Leboeuf